

Appels d'offres

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'APPELS



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de Collobrières - place de la Libération - 83610 Collobrières - Téléphone : 04 94 13 83 83 - Télécopie : 04 94 13 83 80

Adresse Internet du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr>

Procédure : marché à procédure adaptée Articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique

Durée : 13 mois y compris la préparation

Objet du marché : Création d'une salle polyvalente A usage multiple

Type de marché de travaux : marché alloti

Caractéristiques principales des travaux :

Les travaux seront répartis en 10 lots, à savoir

- Lot 01 V.R.D.

- Lot 02 Terrassements - Fondations - Gros œuvre - Maçonnerie

- Lot 03 Charpente - Couverture

- Lot 04 Doublage isolant - Cloisonnement - Faux plafond

- Lot 05 Menuiseries Extérieures Aluminium

- Lot 06 Menuiseries Intérieures bois

- Lot 07 Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Plomberie

- Lot 08 Electricité CFO / CFA / SSI

- Lot 09 Carrelage et Placage

- Lot 10 Peinture et Nettoyage

Classifications CPV : 45212000-6

Critères de jugement : règlement de consultation

Date limite de réception des offres : Mercredi 16 août 2023 à 14h

Voie dématérialisée <https://www.marches-securises.fr>

Délai de validité des offres : 90 jours

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation des entreprises : Le dossier de consultation des entreprises est mis en ligne sur le profil d'acheteur de la commune <https://www.marches-securises.fr>

Date d'envoi à la publication : Vendredi 30 juin 2023

AVIS RECTIFICATIF



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE RECTIFICATIF (report de la date limite de remise des offres)

Nom de l'organisme qui passe le marché : VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT

Au nom et pour le compte de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Avenue d'Entrecasteaux - Tour l'Albatros - BP 1406 - 83056 TOULON CEDEX

Mode de passation : La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Objet du marché : Marché de travaux pour la construction d'un institut de formation public varois pour les professions de la santé (IFVPS) à Toulon - Lot n°15 « Remise en l'état abris à vélos (charpente, couverture, divers) » - Cette procédure est lancée pour la réparation d'un ouvrage existant sur le site suite à un sinistre.

Modalités de paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Lieu de retrait du dossier : Le dossier est disponible gratuitement et dans son intégralité sur la plateforme www.achatpublic.com via le lien de téléchargement suivant : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_EsCQASEK

Critères de sélection des offres :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0
2-Valeur technique	40.0
- 2.1 - L'importance et la qualité des moyens humains et matériels affectés spécifiquement à l'exécution des travaux pour assurer le respect du calendrier de livraison des ouvrages et la qualité des prestations attendues (qualification et/ou expérience de chacun des intervenants tant au niveau de l'encadrement que du personnel d'exécution, volume horaire estimé, équipements et matériels mis à disposition).	(14)
- 2.2 - La qualité de l'organisation proposée pour assurer le respect des prescriptions résultantes de la charte "Chantier à faible nuisance" intégrée au marché.	(12)
- 2.3 - L'importance et la qualité des moyens humains et matériels dédiés aux études d'exécution	(14)

Délai de validité des offres : 5 mois

Dépôt des candidatures et des offres :

Les candidats transmettent impérativement leur candidature et leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_EsCQASEK

La date limite de remise des offres initialement fixée au Mardi 18 juillet 2023 (12h00) a été reportée au Lundi 31 juillet 2023 (12h00).

Instance et recours : Tribunal administratif de TOULON - 5 rue Racine - BP 40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - Tél : 04.94.42.79.30 Fax : 04.94.42.79.89

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel (Code de Justice Administrative, art. L. 551-1 et s et art. R. 551-1 et s). Le juge du référé précontractuel peut être saisi jusqu'à la signature du contrat.

- Référé contractuel (Code de Justice Administrative, art. L. 551-13 et s.). Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne » (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

- Recours gracieux devant l'auteur de l'acte dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de rejet.

Date d'envoi de la présente publicité : 03/07/2023

Annonces légales

var-matin

Mercredi 5 juillet 2023

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune de Bagnols-en-Forêt

AVIS

Par délibération N° 71 en date du 29 juin 2023, le Conseil municipal de Bagnols-en-forêt a décidé d'instituer le Droit de Prémption urbain simple sur tous les secteurs du territoire communal inscrits en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 5 /04/2013, et modifié en date du 05/11/2014 et du 29/10/20.

Cette délibération est affichée en Mairie pendant un mois et est consultable sur le site internet de la ville : <https://www.bagnolsenforet.fr/>.

Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public en Mairie.

VILLE DE TOULON

BUDGET PRIMITIF 2022

Code INSEE	VILLE DETOULON	CA 2022
------------	----------------	---------

1- INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	180 641
Nombre de résidences secondaires (article R. 23 13-1 in fine) :	2 639
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
158 388 673,00	186 328 095,00	1 016,63	1 252,15

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) en chiffres, ed2023 (DGCL) : communes-1 00k. hab.(popu2022)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	969,5	1 175
2 Produit des impositions directes/population	622,5	698
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 190,1	1 359
4 Dépenses d'équipement brut/population	200,7	235
5 Encours de dette/population	346	1 088
6 DGF/population	231,3	213
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	70,2 %	59,1 %
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	84,24 %	94,5 %
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,9 %	17,3 %
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	29,1 %	80 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 23 13-1, L. 2313-2, 2313-1, R. 2313-2 et R. 521 1-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 57 11-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Commune de Pierrefeu-du-Var - département du Var (83)

ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR

Par délibération N°DEL-104-06-23 en date du 29 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'arrêter le projet de révision allégué du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pierrefeu-du-Var. La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le dossier d'arrêt du projet de révision allégué du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public en Mairie de Pierrefeu-du-Var, Hôtel de Ville, place Urbain-Sénès, ainsi que dans les locaux de la Préfecture du Var à Toulon aux jours et heures habituels d'ouverture, puis il sera soumis à une enquête publique ultérieurement.

Le Maire, Patrick MARTINELLI.

AVIS D'ENQUÊTES

Commune d'Entrecasteaux

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES Préalables à l'aliénation partielle du chemin rural de Pimaquet et création d'un nouveau tronçon (enquêtes conjointes)

Par arrêtés n°103/2023 en date du 26 juin 2023, le Maire de la Commune d'Entrecasteaux a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques portant sur l'aliénation partielle du chemin rural de Pimaquet et la création d'un nouveau tronçon (enquêtes conjointes).

A cet effet, Madame Marie-Christine BERNARD-RAVIART a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur et accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le 24 juillet 2023 de 09h00 à 12h00 et le 10 août 2023 de 14h30 à 16h30.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Entrecasteaux, place Général-Estève 83570 ENTRECASTEAUX pendant 18 jours consécutifs du 24 juillet 2023 au 10 août 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, et le mercredi 8h00 à 12h00. Les dossiers soumis à enquête publique seront également consultables sur le site internet de la commune : www.entrecasteaux.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, mairie d'Entrecasteaux, place Général-Estève 83570 ENTRECASTEAUX, au plus tard le 10 août 2023.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Maire. Les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie d'Entrecasteaux aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibérera après remise du rapport.

Commune d'Entrecasteaux

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Préalable à l'aliénation du chemin rural n°94 au lieudit « L'Hubac de la Gardi »

Par arrêtés n°102/2023 en date du 26 juin 2023, le Maire de la Commune d'Entrecasteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation du chemin rural n°94 au lieudit « L'Hubac de la Gardi ».

A cet effet, Madame Marie-Christine BERNARD-RAVIART a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie le 21 juillet 2023 de 09h00 à 12h00 et le 08 août 2023 de 14h30 à 16h30.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Entrecasteaux, place Général-Estève 83570 ENTRECASTEAUX pendant 19 jours consécutifs du 21 juillet 2023 au 08 août 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30, et le mercredi 8h00 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.entrecasteaux.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le commissaire enquêteur, mairie d'Entrecasteaux, place Général-Estève 83570 ENTRECASTEAUX, au plus tard le 08 août 2023.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au Maire. Les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie d'Entrecasteaux aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Conseil municipal délibérera après remise du rapport.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination sociale : TAHALI SASU
- Forme sociale : SASU
- Siège social : 46 rue de la République 83340 Le Luc-en-Provence
- Objet social : Espace vert, débroussaillage, entretien jardin, service d'aménagement paysagiste
- Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
- Capital social : 400 €,
- Président : M. EL MAQROUT Driss né le 08 août 1967 au Maroc de nationalité Marocaine demeurant et domicilié 7, rue Lebas Appolinaire 83340 Le Luc-en-Provence
- Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Draguignan

Le Président.

Résultats du tirage du mardi 4 juillet 2023

EUROMILLIONS

14 17 23 36 44 2 8

Aucun gagnant, 49 799 832 € reportés au prochain tirage.

Combinaisons	Montants	Combinaisons	Montants
5 + 3 étoiles	272 715,70 €	5 + 2 étoiles	12 747,60 €
5 + 2 étoiles	272 715,70 €	5 + 1 étoile	12 747,60 €
5 + 1 étoile	12 747,60 €	4 + 3 étoiles	399,00 €
4 + 3 étoiles	399,00 €	4 + 2 étoiles	114,50 €
4 + 2 étoiles	114,50 €	4 + 1 étoile	32,80 €
4 + 1 étoile	32,80 €	3 + 3 étoiles	32,80 €
3 + 3 étoiles	32,80 €	3 + 2 étoiles	32,80 €
3 + 2 étoiles	32,80 €	3 + 1 étoile	32,80 €
3 + 1 étoile	32,80 €	2 + 3 étoiles	32,80 €
2 + 3 étoiles	32,80 €	2 + 2 étoiles	32,80 €
2 + 2 étoiles	32,80 €	2 + 1 étoile	32,80 €
2 + 1 étoile	32,80 €	1 + 3 étoiles	32,80 €
1 + 3 étoiles	32,80 €	1 + 2 étoiles	32,80 €
1 + 2 étoiles	32,80 €	1 + 1 étoile	32,80 €
1 + 1 étoile	32,80 €	0 + 3 étoiles	32,80 €
0 + 3 étoiles	32,80 €	0 + 2 étoiles	32,80 €
0 + 2 étoiles	32,80 €	0 + 1 étoile	32,80 €
0 + 1 étoile	32,80 €	0 + 0 étoiles	32,80 €

MY MILLION 1 gagnant en France** à 1 000 000 €

EP 606 9951

Prochains tirages, vendredi 7 juillet 2023

A gagner, près de **63 000 000 €** + 1 gagnant garanti en France** à 1 000 000 €

Résultats et informations : Application FDJ.fr

LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX : PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

KENO Résultats des tirages du mardi 4 juillet 2023

Tirage du midi

7 9 10 11 12 13 14 17 18 21

26 30 31 39 47 48 51 53 56 68

MULTIPLICATEUR x 3

JOKER+ 4 140 642

Tirage du soir

5 13 14 15 17 19 23 25 36 37

39 40 41 42 45 49 51 52 59 62

MULTIPLICATEUR x 3

JOKER+ 5 016 000

Résultats et informations : Application FDJ.fr

Les gains sont payables jusqu'à 60 jours suivant le dernier jour auquel votre reçu participe. Voir règlement. Les résultats ci-dessus sont communiqués à titre indicatif. Seuls sont les résultats constatés par un commissaire de justice et publiés sur www.fdj.fr.

Ces tirages vous sont communiqués à titre d'information. La responsabilité du groupe « Nice-Matin » ne saurait être engagée en cas de publication de chiffres erronés.

Nous vous invitons à vérifier ces résultats auprès des sites officiels de la Française des Jeux. www.francaisedesjeux.com